



Mémo pratique et règlement de L'ALSH

Accueil extrascolaire (vacances scolaires)
Accueil périscolaire (mercredis après-midi)



Année 2015-2016



L'ALSH extrascolaire, qu'est-ce que c'est ?

L'ALSH extrascolaire, c'est ce que l'on appelait le centre de loisirs ou même encore avant le centre aéré !!! Les noms changent mais le principe reste le même :

Proposer des temps de loisirs à tous les enfants !

* Nous proposons à vos enfants de :

- Construire ses vacances en choisissant les activités selon ses envies et ses besoins.
- Découvrir de nouveaux copains, de nouveaux jeux, de nouveaux lieux.
- Le plaisir de vivre en toute tranquillité.
- Partager des expériences originales et enrichissantes.
- Prendre le temps de grandir à son rythme en toute sécurité avec les autres.
- Vivre ses projets et les faire partager à son entourage.

* Votre enfant a le choix :

De participer aux activités, de lire, de jouer seul ou avec ses copains dans les espaces de jeux aménagés ou encore de discuter, de rêver ou "de ne rien faire !".

Pour cela, les animateurs mènent tout au long de l'année des actions pédagogiques sous forme ludique pour accompagner l'enfant à réaliser ses projets.

Le projet pédagogique qu'est-ce que c'est ?

L'action de l'équipe d'animation est guidée par un projet pédagogique décrivant les conceptions éducatives que nous défendons et les objectifs pédagogiques que nous souhaitons atteindre :

-Permettre à chaque enfant de construire sa journée de loisirs selon ses choix, son rythme personnel et ses besoins du moment. Une organisation semi-souple et respectueuse de chacun facilite la liberté d'action à tout moment de la journée.

-Développer l'autonomie de l'enfant à partir de ses capacités actuelles en faisant que chaque moment de la vie quotidienne en collectivité soit une véritable activité en soi.

-Favoriser la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité en permettant à chaque enfant de trouver sa place dans le groupe.

-Permettre la découverte et le respect de son environnement (découverte des structures culturelles, ludiques et sportives de la commune et de la région : musées, bibliothèques, cinémas, etc.).

-Favoriser l'épanouissement individuel de chaque enfant. Il pourra pratiquer différents types d'activités axées sur la découverte, le plaisir, l'expérimentation et l'imaginaire.

A qui je confie mon enfant ?

Sur place, une équipe d'animateurs diplômés ou en cours de formation accueille vos enfants en plusieurs groupes afin que chacun se sente bien au sein d'un groupe.

-Un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans

-Un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

L'équipe d'animation veille également aux besoins et à la sécurité physique et morale de chaque enfant qui lui est confié.

L'équipe d'animation est composée d'animateurs ou d'animatrices ayant les qualifications requises par la réglementation : BAFA, BAFD, CAP Petite enfance...

Quels sont les horaires d'accueil ?

Pendant les vacances scolaires :

L'équipe vous accueille avec vos enfants de 7h30 à 18h30.

L'accueil du matin se fait entre 7h30 et 9h40 et le départ entre 17h00 et 18h30.

Un accueil en demi-journée est proposé (le matin ou l'après-midi avec ou sans le repas)

Le mercredi après-midi de 12h00 à 18h30.

Il est impératif que les parents respectent les horaires pour accompagner ou pour venir chercher leur enfant.

Comment inscrire mon enfant ?

Pour cela, il faut remettre un dossier complet avec les documents ci-dessous.

L'INSCRIPTION

Pour la constitution du dossier d'inscription, il est demandé aux parents de remettre

- la fiche de renseignements
- la fiche sanitaire
- la copie du carnet de santé (Vaccins),
- la Copie de l'attestation de sécurité sociale des parents de l'enfant,
- la copie de la dernière notification de droits de la CAF ou MSA mentionnant le **Quotient Familial** ou à défaut :
 - Les déclarations fiscales de revenus N et N-1.
- Une attestation d'assurance individuelle accident/responsabilité civile renouvelable tous les ans (MAE, autre...),

Tout dossier incomplet sera refusé, l'enfant ne sera donc pas inscrit jusqu'à complète régularisation.

Les familles choisissent librement le nombre de journées ou de demi-journées avec ou sans repas souhaités, pour une période donnée.

Les vacances scolaires et les mercredis après-midi:

Les inscriptions se font par écrit soit :

- A l'aide du bulletin d'inscription correspondant à la période à remettre à la direction de l'ALSH.
- Par le biais de la boîte mail (vous trouverez les adresses mail des ALSH en dernière page du livret)

Aucune inscription par téléphone ne sera prise en compte.

Les familles n'ayant pas réservé seront accueillies seulement si des places sont encore disponibles.

LES ANNULATIONS

Afin d'organiser au mieux le fonctionnement de l'accueil de loisirs et dans la mesure où la structure refuse régulièrement des demandes de prises en charge par manque de places, **les familles devront prévenir la direction ou l'équipe d'animation :**

Pour les mercredis après-midi:

-2 jours ouvrables avant le début de la période réservée. (Ex : au plus tard le lundi pour le mercredi)

Pour les vacances scolaires :

-Une semaine à l'avance (5 jours ouvrables). (Ex : au plus tard le mardi pour le mardi suivant)

En cas d'absence pour maladie ou raison grave, les parents devront prévenir l'équipe d'animation dès que possible et fournir un justificatif écrit (certificat médical...).

En cas d'annulation hors délai ou d'absence injustifiée, la réservation sera facturée à la famille sur la base des tarifs habituellement pratiqués par référence au quotient familial. Les situations particulières pourront être étudiées avec la direction.

Quel sont les tarifs ?

L'accueil extrascolaire : au taux d'effort

Chaque famille paie proportionnellement à ses revenus et en fonction du nombre de ses enfants.

Ce mode de tarification prend en compte 3 éléments :

1. Les revenus des familles : le prix payé sera directement proportionnel aux revenus de la famille.
2. Le taux d'effort : c'est un pourcentage appliqué aux revenus des familles. Il est déterminé en fonction de la composition familiale : il diminue en fonction du nombre d'enfants à charge.
3. Des tarifs encadrés : les tarifs ont un prix plancher de 4€ et un prix plafond de 12€.

Foire aux questions concernant L'ALSH (mercredis après-midi et vacances scolaires) :

Voici quelques réponses aux questions que vous vous posez peut être. Tous ces petits conseils permettront d'accueillir votre enfant dans les meilleures conditions.

Comment appréhender le premier jour ?

Nous vous proposons de découvrir le fonctionnement de l'accueil de loisirs en visitant les locaux avec votre enfant lors de l'inscription. Le premier jour de votre enfant sera ainsi plus agréable et il aura moins d'appréhension.

Comment dois-je habiller mon enfant ?

Votre enfant doit être habillé de manière correcte, pratique et bien chaussé (pensez à son bien-être). Il est conseillé de mettre des vêtements adaptés aux activités.

- short, chaussures légères ou sandales, chapeau pour les beaux jours,
- pantalon sport baskets et vêtements chauds pour les journées plus fraîches,
- vêtement de pluie et bottes pour les journées pluvieuses.

Les vêtements que l'enfant porte à l'accueil de loisirs doivent être marqués à son nom. (Évitez les vêtements de marque/neufs).

Que dois-je apporter ?

Un sac avec des recharges

Surtout pour les plus jeunes.

Le doudou et la sucette

Ils sont toujours les bienvenus, et tellement rassurants pour votre enfant. Mais pendant les activités ou les jeux, ils restent bien au chaud dans le petit sac.

Les objets de valeur

Les bijoux et autres objets de valeur sont fortement déconseillés. Ils représentent un réel danger en collectivité surtout pour les plus jeunes.

La responsabilité de l'accueil de loisirs ne pourra être engagée en cas de détérioration ou de perte.

Les jeux et jouets

Il est déconseillé à vos enfants d'amener des jeux ou des jouets personnels, ni bonbons ni sucettes.

L'ALSH décline toute responsabilité en cas de perte ou de dégradation des vêtements, bijoux, jouets ou jeux.

Quelles activités sont proposées ?

Les mercredis après-midi : l'Accueil de Loisirs mettra en place des "animations spontanées"

Les enfants pourront profiter d'un après-midi de loisirs avec des activités de plein air et l'aménagement de différents espaces :

Espace jeux

Jeux de sociétés, jeux symboliques (coin cuisine, maison de poupées, circuit de voitures), jeux de construction, coin dessins...)

Espace du coin « bidouille »

Des activités de création et de bricolage sont proposées par les animateurs

Pendant les vacances scolaires : des thèmes différents seront proposés sur les périodes de vacances.

Les animateurs proposeront aux enfants de réaliser des activités autour de ces thématiques.

Durant la journée, votre enfant détermine son choix entre les activités proposées par l'équipe d'animation, les activités spontanées à partir des coins aménagés et des ateliers autonomes ou les projets qu'il souhaite réaliser.

Les activités menées par l'animateur

Chaque jour, l'équipe d'animation présente un panel d'activités. Celui-ci est proposé aux enfants, mais il peut être modifié en fonction du choix des enfants, des conditions climatiques ou des opportunités d'animation.

Les coins aménagés

Ces espaces de jeux sont répartis dans le centre. On peut trouver la dinette, les poupées, les déguisements, la bibliothèque, les jeux de construction, etc. Les enfants peuvent s'y diriger à tout moment de la journée, même durant les temps d'activités, avec ou sans leurs copains, pour y jouer en toute tranquillité.

Les projets personnels

Nous souhaitons privilégier la réalisation des projets imaginés par les enfants. L'animateur se place alors comme un accompagnateur capable d'apporter un soutien moral dans l'accomplissement de son projet, une aide technique, et les matériaux et matériels nécessaires.

Les mini-séjours, veillées et nuits sous tentes à l'ALSH

Des veillées et/ou nuits sous tentes dans la cour de l'accueil de loisirs ainsi que des séjours sont organisées pendant les vacances scolaires. Le rythme de vie de ces séjours et veillées est adapté aux enfants de tous âges pour que chacun puisse s'épanouir en toute tranquillité dans un environnement riche et accueillant. Chaque enfant découvre une autre façon de vivre.

C'est aussi l'occasion de découvrir tous ces petits moments de la vie quotidienne en collectivité (petit-déjeuner, cuisine, tâches ménagères, veillées...) qui font que grandir avec les autres, c'est toujours un plaisir...

Mon enfant peut-il faire la sieste ?

Une journée en collectivité est beaucoup plus fatigante pour un enfant qu'une journée à la maison. C'est pour cela qu'un temps de sieste est assuré pour les plus jeunes.

Mais il est aussi possible pour les plus grands de participer à ce temps de repos.

Plusieurs parents se questionnent sur la pertinence d'un temps de repos à l'accueil de loisirs pour les maternelles.

Voici donc quelques informations qui devraient vous convaincre de son bien-fondé.

Nous considérons que le temps de repos est un moment très important dans la vie de l'enfant pour son équilibre personnel. Il conditionne la réussite du temps passé en collectivité avec les contraintes du groupe. Il permet à l'enfant de se retrouver pendant un moment de calme collectif.

Ce temps de repos est aussi important que le sommeil de la nuit pour permettre à l'enfant de refaire le plein d'énergie. Le temps de repos permet de régulariser le coucher du soir. Il permet à l'enfant de ne pas être surexcité ou irritable par manque de sommeil.

Mon enfant peut-il prendre des médicaments?

Les enfants malades (fièvre, maladies contagieuses ou conjonctivite) ne peuvent être admis dans les accueils de loisirs et aucun médicament ne peut être donné, sauf sur présentation d'une ordonnance à jour. Signalez-le en arrivant à l'accueil de loisirs.

Le personnel n'étant pas habilité à pratiquer un acte médical, l'enfant ne sera pas accueilli si le protocole prescrit une injection.

En cas de maladie survenant au Centre, le responsable appellera les parents pour les en informer et peut leur demander de venir chercher leur enfant, s'il juge que son état de santé le nécessite.

En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence (SAMU, Pompiers).

Mon enfant est allergique ou est porteur d'un handicap. Sera-t-il accepté ?

Pour toute allergie, un certificat médical d'un allergologue et un protocole d'accueil individualisé (P.A.I) seront exigés à l'inscription.

En ce qui concerne les allergies alimentaires, un panier repas (*repas+goûter*) sera fourni chaque jour par la famille et sous sa propre responsabilité.

Quel que soit le handicap, votre enfant sera le bienvenu si le fonctionnement de l'accueil de loisirs peut garantir le bien-être et la sécurité de l'enfant.

Un ami peut-il reprendre mon enfant ?

Si vous souhaitez que d'autres personnes que vous puissent venir chercher votre enfant, vous devez transmettre une autorisation écrite à la direction de l'accueil de loisirs en stipulant bien l'identité de la personne et les dates concernées.

Comment savoir ce que mon enfant va manger ?

Les menus sont affichés à l'entrée de l'accueil de loisirs.

Nous habitons en dehors de la CDC du Grand St Emilionnais. Peut-on inscrire notre enfant ?

Oui, sous réserve de disponibilité, car l'inscription aux accueils de loisirs est réservée en priorité aux familles de la CDC du Grand St Emilionnais.

Quelles sont les 22 Communes de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais ?

Saint-Christophe des Bardes - Saint-Emilion - Saint-Etienne de Lisse - Saint-Hippolyte - Saint-Laurent des Combes - Vignonet - Saint-Pey d'Armens - Saint-Sulpice de Faleyrens - Francs – Montagne - Les Artigues de Lussac – Lussac – Néac - Petit Palais et Cornemps – Puisseguin – Tayac - Belvès de Castillon - Gardegan et Tourtirac - Saint-Genès de Castillon - Saint-Philippe d'Aiguilhe - Sainte-Terre - Saint-Cibard.

Quels sont les accueils de loisirs de la communauté des communes du Grand Saint Emilionnais ?

ALSH	Adresse	téléphone	Adresse E-m@il
ALSH Associatif La Mosaïque Directeur : Ansevin Antoine	4 Bis Darthus 33330 Vignonet	05.57.24.66.13	clshlamosaique@orange.fr Site internet : www.lamosaique.fr
ALSH Intercommunal 1, 2,3 soleil Directrice : Laclergerie Sophie	Rainiers du Chais 33570 Puisseguin	05.57.74.21.27	alshpuisseguin@grand-st-emilionnais.org
ALSH Communal Ste-Terre Directrice : Blazquez Laetitia	Le bourg 33350 Sainte-Terre	<u>Bureau</u> 05.57.47.11.25 <u>ALSH</u> 05.57.47.11.09	sainteterre.alsh@orange.fr
ALSH Communal Belvès de Castillon Directrice : Champeaux Monique	salle communale le bourg 33350 Belvès de Castillon	05.57.47.96.00	clsh-belvesdecastillon@orange.fr

Quels sont les projets menés en commun ?

- Mise en place de grands jeux à thèmes, sorties...
- Organisation et participation à la Quinzaine de la petite enfance, Spectacle Philo- théâtre, Ludothèque Géante,
- Mutualisation des moyens (car, spectacles communs),
- Travail et échanges (administratifs, fonctionnement...) entre directeurs des 4 accueils de loisirs.

Foire aux questions concernant les TAP les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h45 :

Quelles sont les activités proposées ?

« L'Accueil Ludique » :

« L'Accueil Ludique » constitue une première possibilité sur les TAP. Il est un temps de repos, de détente et de jeux permettant :

-à chaque enfant qui le souhaite, qui en éprouve le besoin, de se ressourcer avec un livre, un jeu, support à l'imaginaire, à la découverte.

-d'évoluer sur différents pôles d'animation aménagés et organisés : jeux collectifs, animations coopératives, etc...

Les « Ateliers » :

Chaque soir des ateliers thématiques sont organisés: artistiques, culturels, sportifs, sciences et techniques, citoyenneté...

Les TAP sont-ils obligatoires ?

Les TAP seront facultatifs. L'inscription de votre enfant dans le cadre de l'inscription administrative est cependant obligatoire.

Puis-je choisir l'activité pour mon enfant ?

Non, l'organisation des activités se fait sous forme de rotation, donc votre enfant aura l'opportunité d'accéder à chaque thématique.

Par qui sont encadrés nos enfants ?

Le personnel d'encadrement sera composé de personnels permanents municipaux de Sainte-Terre. D'autre part, selon une fréquence variable, des intervenants extérieurs intégreront l'équipe.

Comment inscrire mon enfant aux TAP ?

Une fiche d'inscription permet d'inscrire votre enfant pour un cycle. Une nouvelle fiche vous sera proposée à chaque cycle.

Quelques règles de savoir vivre en collectivité.

Nous favorisons la vie en collectivité et le respect mutuel, l'apprentissage de la vie en groupe, responsabiliser l'enfant sur ses actes et ses gestes, le respect de soi et des autres. Nous facilitons l'accès de l'accueil de loisirs aux enfants porteurs de handicaps.

Les enfants doivent respecter le matériel collectif mis à disposition (car, locaux, mobilier, jeux, matériel pédagogique). Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration matérielle volontaire et devront rembourser le matériel abîmé.

Toute attitude incorrecte (insultes répétées/violence) sera signalée aux parents et pourra entraîner le renvoi (provisoire ou définitif) de l'enfant.

Observer ces règles, c'est :

- Assurer le bien-être et la sécurité de vos enfants,
- Respecter les enfants, le travail de l'équipe d'animation et du personnel de service,
- Pérenniser son ALSH.

Les règles de fonctionnement sont établies afin d'assurer un bon accueil ainsi que la sécurité de vos enfants.

Le non-respect de l'ensemble de ces consignes, horaires, discipline, défaut de paiement dans les délais, pourra entraîner une exclusion temporaire, voire définitive de l'ALSH.

Merci de les respecter.

L'acceptation de ce règlement prend effet à la date de signature de la fiche de renseignement et sera renouvelé tous les ans par tacite reconduction.

Son acceptation conditionne l'admission des enfants sans limitation de durée jusqu'à modification du règlement.

Quelques liens utiles :

- La direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale : www.aquitaine.drjcs.gouv.fr
- la caisse d'allocations familiales : www.caf.fr
- la Mutualité Sociale Agricole : www.msa33.fr